

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 1er août 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

« Le programme de coalition prévoit le développement et la mise en place d'un deuxième intervenant au cycle 1, afin de favoriser une meilleure différenciation pédagogique en classe et d'offrir aux enfants les meilleures chances dès le départ. Compte tenu des difficultés actuelles de recrutement d'éducateurs, cette mesure devrait être introduite de manière progressive, avec la possibilité d'impliquer du personnel des structures d'éducation et d'accueil (SEA) n'ayant pas de contrat à temps plein pour renforcer les équipes du cycle 1.

Par ailleurs, dans la perspective de la généralisation du projet Alpha, qui introduira, dès la rentrée scolaire 2026/2027, la possibilité d'une alphabétisation en langue française à partir du cycle 1.2, le rôle de ce deuxième intervenant pourrait être déterminant. En effet, il pourrait, entre autres, soutenir les enseignants du cycle 1.2 dans la préparation à la phonétisation des enfants, en allemand ou en français, selon la langue d'alphabétisation prévue au cycle 2.1.

L'accord de coalition prévoit également l'introduction d'assistants pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (A-EBS). Ces derniers auront pour mission d'assister les instituteurs spécialisés pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (I-EBS) dans la scolarisation de ces élèves. Ainsi, les A-EBS contribueront à réduire la charge des enseignants, souvent déjà fortement sollicités par l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- 1. Monsieur le Ministre pourrait-il nous indiquer où en est actuellement la mise en place du concept du deuxième intervenant au cycle 1, tel que prévu dans l'accord de coalition ?*
- 2. Des synergies concrètes avec le personnel des structures d'éducation et d'accueil (SEA) sont-elles déjà prévues ou mises en œuvre dans ce cadre ?*

3. *Quel calendrier est envisagé pour l' introduction progressive du deuxième intervenant dans les cycles 1 des écoles fondamentales ?*
4. *Dans quelle mesure ce deuxième intervenant pourra-t-il contribuer au travail préparatoire en lien avec la généralisation du projet Alpha ?*
5. *Quel est l'état d'avancement du déploiement des assistants pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (A-EBS) au cycle 1 ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gilles BAUM
Député



Barbara AGOSTINO
Députée



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 2715 de Madame la Députée Barbara Agostino et de Monsieur le Député Gilles Baum

- 1. Monsieur le Ministre pourrait-il nous indiquer où en est actuellement la mise en place du concept du deuxième intervenant au cycle 1, tel que prévu dans l'accord de coalition ?**
- 2. Des synergies concrètes avec le personnel des structures d'éducation et d'accueil (SEA) sont-elles déjà prévues ou mises en œuvre dans ce cadre ?**
- 3. Quel calendrier est envisagé pour l'introduction progressive du deuxième intervenant dans les cycles 1 des écoles fondamentales ?**
- 4. Dans quelle mesure ce deuxième intervenant pourra-t-il contribuer au travail préparatoire en lien avec la généralisation du projet Alpha ?**

L'élaboration d'un concept de deuxième intervenant au cycle 1, telle que prévue dans l'accord de coalition, fait actuellement l'objet de travaux approfondis. Ces derniers visent à dégager des stratégies susceptibles d'assurer que l'introduction du deuxième intervenant au cycle 1 réponde aux objectifs fixés par le programme gouvernemental et contribue, par conséquent, à une meilleure différenciation en classe et à de meilleures chances de départ des enfants.

Tel que précisé dans le programme gouvernemental, l'introduction d'un deuxième intervenant au cycle 1 s'accompagne de divers défis, comme par exemple la situation particulièrement tendue en matière de recrutement d'éducateurs. En vue d'une implémentation nationale du concept, le programme gouvernemental prévoit différentes pistes, comme par exemple une introduction graduelle du 2^e intervenant ou encore le recours au personnel des structures d'éducation et d'accueil n'ayant pas de contrat à temps plein pour renforcer les équipes du cycle 1.

Différents scénarios sont actuellement élaborés et étudiés, afin de déterminer les modalités de mise en œuvre et d'évaluer la faisabilité de ces derniers à l'échelle nationale.

- 5. Quel est l'état d'avancement du déploiement des assistants pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (A-EBS) au cycle 1 ?**

Le recrutement des assistants pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (A-EBS) s'effectue en trois phases. Pour l'année scolaire 2024-2025, 50 A-EBS ont été recrutés et déployés. Au cours de cette même année scolaire, en vue de la rentrée scolaire 2025-2026, la deuxième phase de recrutement a été lancée. Celle-ci sera finalisée durant le premier trimestre, permettant ainsi l'intégration de 50 nouveaux A-EBS dans les écoles fondamentales luxembourgeoises.

Enfin, au cours de l'année scolaire 2025-2026, le recrutement de la troisième et dernière phase débutera, afin que l'ensemble des postes dédiés aux A-EBS soit pourvu pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Luxembourg, le 16 septembre 2025

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH